

LES DÉPUTÉS DE LA PROVINCE DU NORD DE SAINT-DOMINGUE, A MESSIEURS LES CITOYENS DES DISTRICTS DU PORT-AU-PRINCE.

1790

MESSIEURS, CHERS FRÈRES ET AMIS,

VOTRE ſituation critique a vivement affecté les Membres de la Députation de la Province du Nord, elle s'eſt appliquée ſérieuſement à rechercher la ſource de vos maux pour en découvrir le remède. Elle croit y avoir réuſſi. Amis, écoutez-nous avec un deſir auſſi ſincère de recouvrer la paix, que nous avons de contribuer à vous la rendre.

Vos principaux griefs ſont renfermés dans ce petit nombre d'objections que nous avons recueillies, tant au milieu de vos Aſſemblées, que de la bouche de vos principaux Membres.

Pourquoi *M. le Général ſe déclare-t-il contre nous ? Pourquoi nous fait-il la guerre ? Pourquoi une partie de nos Concitoyens ſe joint-elle aux Troupes pour nous accabler ?* Voici, Meſſieurs &

-790

chers Frères, la ſolution de ce grand & terrible différend qui n'exiſteroit pas ſi vous l'aviez bien connu. Vous juriez de toutes vos forces & certainement de tous vos cœurs, que vous vouliez reſter fidelles à la Nation, à la Loi & au Roi; mais en même temps vous étiez fidelles & attachés aux opérations de l'Aſſemblée coloniale & de votre Comité, ennemis déclarés de la Nation, de la Loi & du Roi. Vous paroiſſez douter encore de cette fatale vérité, parcequ'on vous a caché ou falſifié les Décrets de cette Aſſemblée ſéditieuſe. Vous demandez que l'on vous prouve ſes entrepriſes téméraires; mais, Meſſieurs, il faudroit vous retracer, preſque ſans exception, tous ſes travaux, un ſeul de ſes principes vous les peindra tous. Perſonne de vous n'ignore ni ne conteſte, ſans doute, cette baſe de la Conſtitution qu'elle s'eſt faite le 28 Mai, par laquelle elle ſe déclare LÉGISLATIVE; voilà ſon principe fondamental, & c'eſt ce principe que nous avons en horreur. Tout ce qu'elle a fait depuis a été & devoit être conſéquent à cette déclaration : voilà ce que nous voulons punir.

Vous avez encore demandé, Meſſieurs, quel droit la Province du Nord avoit de diſſoudre, par la force, l'Aſſemblée coloniale, ſans la participation des autres Provinces, nous vous répondons que nous les y avons invitées, mais que ſi elles ne veulent pas y concourir, nous y travaillerons ſeuls, par le droit inconteſtable que chacun a de pourſuivre la deſtruction de quiconque médite la ſienne, & que pour nous, *deſtruction* ou *eſclavage* ſont une même choſe; nous y ſommes encore déterminé par la néceſſité de prévenir l'ennemi public avant qu'il ait acquis aſſez de forces par l'intrigue & la ſéduction, pour nous aſſervir à ſon pouvoir deſpotique. Enfin par la certitude d'être approuvés de la Nation Françoiſe notre Mère commune, dont nous ſoutenons les droits outragés par cette criminelle coalition. Eh! Pouvez-vous croire, Meſſieurs, que les Habitans d'une Province entière fuſſent aſſez fous pour ſe diſputer l'honneur de coopérer à cette grande entrepriſe, au péril de leurs vies, ſi le danger de l'aſſerviſſement ne leur paroiſſoit pas inévitable.

Voilà, Meſſieurs & chers Amis, des idées nouvelles ſans doute pour vous; vos guides ſont bien coupables de vous les avoir laiſſé ignorer, puiſque c'eſt de-là que viennent tous vos maux; en effet,

RPJCB

n'eſt-il pas affreux pour vous de voir une partie de vos Concitoyens, mieux inſtruits de la vérité, obligés de ſe ſéparer de vous, &, la Loi Françoiſe à la main, ſommer M. le Général de leur prêter l'appui du pouvoir exécutif pour le maintien de cette Loi, & par une conſéquence néceſſaire contre votre Comité anti-National, contre vous-mêmes infortunés Citoyens, aſſez abuſés pour vouloir le maintenir. Oh ! Combien cet aveugle attachement vous a été funeſte ! Combien il doit en coûter à vos cœurs, bons François ſans doute, que ce ſoit comme ennemis de la Nation Françoiſe, qu'on ait pu vous pourſuivre ! Quelle haine ne devez-vous pas concevoir contre une Aſſemblée qui vous procure de ſi grands maux & un ſi douloureux affront ! Enfin quels regrets ſeront les vôtres lorſque vous concevrez que bien loin d'être opprimés, comme vous croyez l'être par les actes rigoureux de M. le Gouverneur général, vous auriez joui de tout l'honneur, de toute la dignité qui appartient à un Peuple ſage, ſi vous aviez été aſſez bien conſeillés pour vous couvrir de l'Étendard national, en abjurant la criminelle aſſociation de Saint-Marc ! Alors votre caractère François n'étant plus équivoque, quiconque auroit déployé contre vous des forces Militaires, ſe ſeroit rendu coupable du crime de lèſe-Nation.

Mais, Meſſieurs, tout n'eſt pas déſeſpéré, hâtez-vous de faire votre profeſſion de foi, & vous rentrez auſſitôt dans tous vos droits. Ne vous y trompez-pas cependant, ce ne ſont plus ces paroles de *fidélité à la Nation, à la Loi & au Roi*, que l'Aſſemblée de Saint-Marc a ſu rendre vaines à force de les profaner, qui peuvent atteſter déſormais votre croyance : ſi vous ne reconnoiſſez pas la forfaiture de l'Aſſemblée de Saint-Marc, vous l'approuvez, ſi vous l'approuvez, vous n'êtes plus François. Déſavouez-là hautement, vous reprenez votre caractère, vous recouvrez le calme & la paix.

Voilà Meſſieurs, chers Frères & Amis, le point fondamental où vous devez vous rallier. N'allez point vous égarer dans ces idées ennemies de votre repos & de votre bonheur ; ces idées de haine ou de crainte que vous inſpirent les noms de *Corporations*, de *Poufs*, de *Pompons*, & autres choſes ſemblables. Rempliſſez cette première condition, néceſſaire à votre bonheur autant qu'à votre ſureté, rempliſſez-là ſincèrement & de bonne foi, & nous

b 1790
A345d

13-35

ofons vous promettre que tous les fujets de mécontentement, quels qu'ils foient, difparoîtront à l'inftant. Nous allons plus loin &, fi, vous étiez trompés dans votre attente, lorfque vous vous ferez revêtus de tous les caractères nationaux & pacifiques des bons Citoyens, interpellez notre Députation, quelque part qu'elle fe trouve, elle fera, ainfi que la Province que nous repréfentons, votre confeil & votre appui.

Quelle fatisfaction pour nous, Meffieurs, pour notre Province & pour vos généreux Voifins, les Députés de la Croix-des-Bouquets, fi nos efforts communs pouvoient vous rendre la paix & le bonheur dont nous ne jouiffons nous-même que par les principes que nous vous propofons d'adopter.

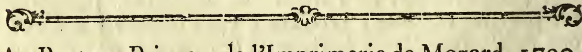
Nous avons l'honneur d'être avec un fraternel & fincère attachement,

MESSIEURS ET AMIS,

Vos très-humbles & très-obéiffans ferviteurs,

Les Députés de la Province du Nord.

Signé, BOUYSSOU, GAUVAIN, COUET DE MONTARAND & CHESNEAU DE LA MÉGRIÈRE, Commiffaires de l'Affemblée provinciale, DE LA CORÉE, pour le Corps des Grenadiers, FADEVILLE, pour le Corps des Dragons, BRARD, pour le premier Bataillon, PAILLIEUX, pour le deuxième Bataillon, DE LA CHAISE, pour le Corps des Volontaires, HARDIVILLIER, pour le Corps des Mulâtres, DE PONT-LEVOYE, pour le Corps des Nègres libres; CAR, pour les Commiffaires de Rade.



Au Port-au-Prince, de l'Imprimerie de Mozard. 1790.